



Refus de mon ex employeur de me rendre mon bien

Par **Ysabelle**, le **26/03/2008** à **12:12**

Bonjour, après un licenciement en mauvais terme mon ex employeur refuse de me laisser entrer sur le site de l'entreprise afin que je récupère un bien qui m'appartient d'une valeur de 2000 euros. J'ai la facture de ce bien et je ne peux pas le récupérer. Quelles démarches dois je entreprendre et quel en sera le prix? Merci de répondre à ma question .Isabelle

Par **dubus**, le **26/03/2008** à **14:30**

En fait de meuble possession vaut titre dit la loi .
Pouvez vous démontrer que ce bien est toujours dans l'entreprise et pourquoi vous l'y avez laissé.
Seule solution un avocat et un huissier pour faire pression sur l'employeur
le coût : à négocier avec l'avocat
bonne chance
Dubus

Par **Ysabelle**, le **26/03/2008** à **15:47**

Bonjour Dubus et merci pour votre réponse.
Le bien dont je parle est un rond de longe, matériel équestre , une série de piquets et de barres transversales qui forment un cercle et qui permet de travailler des chevaux à l'intérieur.
Mon employeur devait me le payer pour le conserver, il n'en a rien fait.
Maintenant je voudrais le démonter pour le récupérer mais mon employeur refuse de me laisser entrer sur le site.
Voilà l'histoire.

Par **Erwan**, le **26/03/2008** à **22:40**

Bjr, rnrnSi vous estimez qu'un tiers (votre employeur) détient un bien qui vous appartient et que vous pouvez le prouver, il existe une procédure de saisie-appréhension que vous trouverez dans la loi du 9 juillet 1991 instituant les procédures civiles d'exécution (nouveau code de procédure civile). rnrnIl faut déposer une requête au Juge de l'exécution etc... rnrnUn huissier peut s'en charger. Coût, pas très cher et au final essentiellement à la charge de celui qui a tort. rnrnEncore faut-il que les biens ne soient pas devenus des immeubles par destination.